

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE EVERGREEN SA  
(ANCIENNEMENT DENOMMEE DIGIGRAM)



INITIEE PAR EVERGREEN SAS



PRESENTEE PAR



ODDO BHF

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE EVERGREEN SA (ANCIENNEMENT DENOMMEE DIGIGRAM)



Le présent document relatif aux autres informations de la société Evergreen SA (anciennement dénommée Digigram SA) a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 21 juillet 2020 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Evergreen SA.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel d'Evergreen SA (anciennement dénommée Digigram SA) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (le « **Rapport Financier Annuel** »), déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2020 et publié sur le site internet d'Evergreen SA le même jour, et complète la note en réponse de la Société (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Evergreen SAS visant les actions d'Evergreen SA (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 21 juillet 2020 sous le n° 20-368 en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société (<http://evergreen-holding.com>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société (Evergreen SA - 6, Square de l'Opéra-Louis Jouvét - 75009 Paris).

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....</b>	<b>3</b>
<b>3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>4</b>
3.1 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL.....	4
3.2 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL .....	4
3.3 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE.....	4
3.4 MODIFICATIONS STATUTAIRES .....	4
3.5 DIRECTION GENERALE .....	5
3.6 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	5
3.7 CREATION DE COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
3.8 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2020 .....	6
3.9 INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE .....	7
<b>4. COMMUNIQUES DIFFUSES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>7</b>
4.1 DESIGNATION DE L'EXPERT INDEPENDANT DANS LE CADRE DE L'OFFRE .....	7
4.2 NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE .....	7
<b>5. LITIGES.....</b>	<b>8</b>
<b>6. FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>8</b>
<b>7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT.....</b>	<b>9</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par la société Evergreen SA (anciennement dénommée Digigram SA), société anonyme au capital de 1.050.000 euros, dont le siège social est situé 6, Square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332 525 401 R.C.S. Paris (la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) sous le code ISIN : FR0000035784, dans le cadre de l'Offre initiée par la société Evergreen SAS, société par actions simplifiée au capital de 18.622.162 euros, dont le siège social est situé 11, rue de Mogador – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798 056 842 R.C.S. Paris (l'« **Initiateur** » ou « **Evergreen Holding**<sup>1</sup> »), aux termes de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de la Société d'acquiescer la totalité de leurs actions de la Société au prix unitaire de 1,03 euro (le « **Prix de l'Offre** »), payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 21 juillet 2020, sous le numéro 20-367 (la « **Note d'Information** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 10 mars 2020, d'un nombre total de 1.143.052 actions de la Société au prix de 1,025 euro par action par voie d'acquisition de blocs d'actions hors marché auprès de plusieurs actionnaires de la Société (l'« **Acquisition de Blocs** »), étant précisé que l'Initiateur ne détenait aucune action de la Société avant l'Acquisition de Blocs.

A la date du présent document, l'Initiateur détient, à la connaissance de la Société, 1.143.052 actions de la Société représentant, 54,43% du capital et 53,90% des droits de vote théoriques de la Société<sup>2</sup>.

L'Initiateur a indiqué ne pas agir de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

Dans la mesure où, suite à l'Acquisition de Blocs, l'Initiateur détient une fraction du capital et des droits de vote de la Société supérieure à 30%, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3 I du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société, soit 2.100.000 actions émises de la Société, à l'exclusion des 80.015 actions auto-détenues par la Société et des 1.143.052 actions déjà détenues par l'Initiateur en conséquence de l'Acquisition de Blocs, soit sur un nombre total de 876.933 actions de la Société.

Il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société à la date du présent document.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par ODDO BHF SCA, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

## 2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques, le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société figurant dans le Rapport Financier Annuel mis à la disposition du public le 14 avril 2020.

Le Rapport Financier Annuel est disponible sur le site internet de la Société ([www.digigram.com](http://www.digigram.com) – rubrique « *investors* ») depuis le 14 avril 2020, ainsi que sur le nouveau site de la Société (<http://evergreen-holding.com>) depuis le 23 juin 2020. Il peut également être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : Evergreen SA - 6, Square de l'Opéra-Louis Jouvet – 75009 Paris.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Annuel, lequel est mis à jour et complété par les informations figurant dans (i) la Note en Réponse, (ii) le présent document et (iii) les communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Annuel et reproduits dans le présent document.

<sup>1</sup> « Evergreen Holding » est le nom commercial d'Evergreen SAS.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2.100.000 actions représentant 2.120.836 droits de vote, le nombre total de droits de vote étant, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF, calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

A la connaissance la Société, aucun évènement significatif autre que ceux décrits dans le présent document n'est intervenu entre la date de dépôt du Rapport Financier Annuel et la date de dépôt du présent document.

### **3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

#### **3.1 Dénomination sociale et siège social**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 23 juin 2020 a décidé de changer la dénomination sociale de la société de « Digigram SA » en « Evergreen SA ».

La même Assemblée Générale Mixte a également décidé de transférer le siège social de la Société, initialement situé au 82/84 allée Galilée - Les Gémeaux - 38330 Montbonnot-Saint-Martin, au 6, Square de l'Opéra-Louis Jovet - 75009 Paris. En conséquence, la Société est désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332 525 401 R.C.S. Paris.

#### **3.2 Informations relatives au capital social**

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 1.050.000 euros, divisé en 2.100.000 actions entièrement libérées et de même catégorie.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a décidé, en tant que de besoin, de régulariser les statuts de la Société en mettant à jour le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 7 des statuts pour tenir compte de la réduction du capital social par imputation des pertes et réduction de la valeur nominale des actions de la Société décidée et réalisée le 21 juin 2018.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a également modifié l'article 27.2 des statuts de la Société relatif au droit de vote double. Un droit de vote double est désormais conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis plus de 2 ans (et non plus depuis plus de 3 ans) au nom du même actionnaire.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

#### **3.3 Répartition du capital social et des droits de vote**

Le 5 juin 2020, la société Eiffel Investment Group (ayant intégré Alto Invest SA par voie de transmission universelle de patrimoine), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de la Société (avis AMF n° 220C1801).

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote sont répartis comme suit à la date du présent document :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote*</b>	<b>% des droits de vote*</b>
Initiateur	1.143.052	54,43%	1.143.052	53,90%
Public	876.933	41,76%	897.769	42,33%
Auto-détention	80.015	3,81%	80.015	3,77%
<b>Total</b>	<b>2.100.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2.120.836</b>	<b>100,00%</b>

\* Droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

#### **3.4 Modifications statutaires**

Outre les modifications statutaires relatives à la dénomination sociale, au siège social et au capital social décrites ci-avant, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 23 juin 2020 a décidé de procéder aux modifications statutaires décrites ci-après.

##### **3.4.1 Actions dites « de garantie » des administrateurs**

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a mis fin à l'obligation des administrateurs d'être propriétaires, pendant toute la durée de leurs fonctions, d'au moins une action de la Société en supprimant (i) la totalité de

l'alinéa 3 de l'article 15 des statuts de la Société et (ii) la totalité du paragraphe 2 de l'article 7 des statuts de la Société.

#### **3.4.2 Consultation écrite du Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a modifié l'article 17 des statuts de la Société aux fins de permettre au Conseil d'administration de prendre les décisions auxquelles il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de commerce par voie de consultation écrite.

#### **3.5 Direction Générale**

Monsieur Jacques Pierrelée a exercé les fonctions de Directeur Général Délégué du 10 mars 2020 au 15 avril 2020. Depuis le 15 avril 2020, il exerce les fonctions de Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Jérémie Weber, dont les fonctions ont pris fin le même jour.

Au cours de sa réunion du 24 juin 2020, le Conseil d'administration a nommé, pour une durée indéterminée, Monsieur Charles Flipo en qualité de Directeur Général Délégué afin d'assister Monsieur Jacques Pierrelée.

#### **3.6 Composition du Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 23 juin 2020 a ratifié la cooptation de Monsieur Samuel Moreau et Madame Christine Vigneron en qualité d'administrateurs, conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce. Il est rappelé que Monsieur Samuel Moreau et Madame Christine Vigneron avaient été cooptés administrateurs par le Conseil d'administration le 10 mars 2020.

Entre le 10 mars 2020 et le 23 juin 2020, le Conseil d'administration était composé de trois membres :

- Monsieur Samuel Moreau, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Philippe Badaroux ; et
- Madame Christine Vigneron.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a nommé les administrateurs suivants : Monsieur Frédéric Flipo, Monsieur Jean-Michel Laty, Madame Catherine Le Maux, Monsieur Lionel Le Maux, Monsieur Vincent Robert et Madame Agnès Ruchaud. Par ailleurs, Monsieur Philippe Badaroux a démissionné de ses fonctions d'administrateur à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte afin de permettre le renouvellement de l'intégralité du Conseil d'administration.

Au cours de sa réunion en date du 24 juin 2020, le Conseil d'administration nouvellement composé a constaté la démission de Monsieur Samuel Moreau de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et a nommé Monsieur Lionel Le Maux en remplacement.

En conséquence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit à la date du présent document :

- Monsieur Lionel Le Maux, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Frédéric Flipo ;
- Monsieur Jean-Michel Laty ;
- Madame Catherine Le Maux ;
- Monsieur Samuel Moreau ;
- Monsieur Vincent Robert
- Madame Agnès Ruchaud ; et
- Madame Christine Vigneron.

#### **3.7 Création de comités du Conseil d'administration**

Au cours de sa réunion du 24 juin 2020, le Conseil d'administration a instauré un Comité d'Audit et un Comité des Nominations et des Rémunérations composés comme suit :

Comité d'Audit :

- Monsieur Jean-Michel Laty, Président ; et
- Monsieur Frédéric Flipo.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

- Monsieur Lionel Le Maux, Président ; et
- Monsieur Samuel Moreau.

### **3.8 Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020**

Le 23 juin 2020 à 14h30, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société s'est réunie au 6, Square de l'Opéra-Louis Jouvet – 75009 Paris. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée Générale Mixte s'est tenue à huis clos, sans la présence des actionnaires, et les modalités de participations ont été modifiées en conséquence.

Toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour ont été adoptées.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 ne s'est prononcée sur aucune délégation en matière d'émission ou de rachat de titres. Ainsi, le Rapport Financier Annuel comprend toutes les délégations et autorisations en matière d'émission ou de rachat de titres dont dispose le Conseil d'administration à la date du présent document.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
5. Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce ;
6. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Jérémie Weber, Président Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2019 ;
7. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
8. Détermination de l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs ;
9. Ratification de la cooptation de Monsieur Samuel Moreau en qualité d'administrateur ;
10. Ratification de la cooptation de Madame Christine Vigneron en qualité d'administrateur ;
11. Nomination de Monsieur Frédéric Flipo en qualité d'administrateur ;
12. Nomination de Monsieur Jean-Michel Laty en qualité d'administrateur ;
13. Nomination de Madame Catherine Le Maux en qualité d'administrateur ;
14. Nomination de Monsieur Lionel Le Maux en qualité d'administrateur ;
15. Nomination de Monsieur Vincent Robert en qualité d'administrateur ;
16. Nomination de Madame Agnès Ruchaud en qualité d'administrateur ;
17. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

18. Transfert du siège social de la Société ;
19. Changement de la dénomination sociale de la Société ;
20. Modification de l'article 7.1 des statuts (Capital social) ;
21. Modification des articles 7.2 (Capital social) et 15 des statuts (Conseil d'administration) ;

22. Modification de l'article 17 des statuts (Consultation écrite du Conseil d'administration) ;
23. Modification de l'article 27 des statuts (Droit de vote double) ;
24. Pouvoirs pour les formalités.

### **3.9 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société**

L'intégralité du Rapport Financier Annuel, qui comprend notamment les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du groupe Digigram pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, est disponible sur le site internet de la Société ([www.digigram.com](http://www.digigram.com) – rubrique « *investors* ») depuis le 14 avril 2020, ainsi que sur le nouveau site de la Société (<http://evergreen-holding.com>) depuis le 23 juin 2020.

## **4. COMMUNIQUES DIFFUSES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Les communiqués diffusés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Annuel sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.digigram.com](http://www.digigram.com) – rubrique « *investors* ») (communiqués publiés jusqu'au 23 juin 2020) ainsi que sur le nouveau site de la Société (<http://evergreen-holding.com>).

### **4.1 Désignation de l'expert indépendant dans le cadre de l'Offre**

Le 28 avril 2020, la Société a publié le communiqué suivant relatif à la désignation d'Associés en Finance en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'Offre :

#### ***Offre publique d'achat simplifiée d'Evergreen sur les actions Digigram***

##### ***Désignation d'Associés en Finance en qualité d'expert indépendant***

*Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée qui sera déposé par Evergreen visant la totalité des actions composant le capital de Digigram en circulation et non encore détenues par Evergreen (voir communiqués conjoints en date du 11 février 2020 et du 10 mars 2020), le conseil d'administration de Digigram, réuni le 15 avril 2020, a désigné à l'unanimité Associés en Finance en qualité d'expert indépendant, conformément à l'article 261-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), sous réserve de la non opposition de l'AMF. L'AMF ne s'étant pas opposée à cette désignation, celle-ci a pris effet ce jour.*

*Associés en Finance, représenté par Monsieur Philippe Leroy, sera chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable (i) du prix de cession par Digigram de 100% des actions de Digigram Digital et (ii) des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires de Digigram, en application de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4° du règlement général de l'AMF.*

*Le conseil d'administration assurera le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable. Il se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée initié par Evergreen après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, dans les conditions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF.*

*Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Digigram figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par Digigram et soumis au visa de l'AMF.*

*Le dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée par ODDO BHF, en qualité d'établissement présentateur, pour le compte d'Evergreen, est prévu au cours du mois de juin 2020.*

### **4.2 Nouvelle gouvernance de la Société**

Le 24 juin 2020, la Société a publié le communiqué suivant relatif au changement de dénomination sociale et de gouvernance :

#### ***DIGIGRAM SA CHANGE DE NOM ET DE GOUVERNANCE ET DEVIENT EVERGREEN SA***

*Au cours de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue à huis clos le 23 juin 2020, les actionnaires de la société Digigram SA (la « Société ») ont adopté la proposition de changement de dénomination sociale qui leur était soumise. La Société devient donc Evergreen SA à compter du 23 juin 2020. Le changement de libellé sera effectif à compter du 29 juin 2020.*

*Seul le libellé de l'action Digigram est modifié, le code ISIN et le mnémonique de l'action demeurant inchangés :*

- *Libellé : Evergreen*
- *Code ISIN de l'action : FR0000035784*
- *Mnémonique : DIG*
- *Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment C).*

*Au cours de la même Assemblée Générale Mixte, les actionnaires ont approuvé le transfert du siège social de la Société, désormais établi au 6, Square de l'Opéra-Louis Jovet - 75009 Paris.*

### **Gouvernance : un Conseil d'administration intégralement renouvelé**

*L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 s'est également prononcée sur le renouvellement du Conseil d'administration et a nommé les six nouveaux administrateurs suivants : Monsieur Frédéric Flipo, Monsieur Jean-Michel Laty (administrateur indépendant), Madame Catherine Le Maux, Monsieur Lionel Le Maux, Monsieur Vincent Robert et Madame Agnès Ruchaud (administratrice indépendante). Elle a également ratifié les cooptations de Monsieur Samuel Moreau et Madame Christine Vigneron. Par ailleurs, Monsieur Philippe Badaroux a démissionné de ses fonctions d'administrateur à l'issue de cette Assemblée Générale Mixte afin de permettre le renouvellement de l'intégralité du Conseil d'administration.*

*Au cours de sa réunion en date du 24 juin 2020, le Conseil d'administration nouvellement composé a constaté la démission de Monsieur Samuel Moreau de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et a nommé Monsieur Lionel Le Maux en remplacement.*

*Le nouveau Conseil d'administration présidé par Monsieur Lionel Le Maux est donc composé de huit administrateurs (trois femmes et cinq hommes), dont deux administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext auquel la Société se réfère.*

*Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a instauré un Comité d'audit et un Comité des nominations et des rémunérations, composés comme suit :*

- *Comité d'Audit : Monsieur Jean-Michel Laty (Président) et Monsieur Frédéric Flipo ;*
- *Comité des Nominations et des Rémunérations : Monsieur Lionel Le Maux (Président) et Monsieur Samuel Moreau.*

### **Renforcement de la Direction Générale**

*Au cours de sa réunion en date du 24 juin 2020, le Conseil d'administration a par ailleurs désigné Monsieur Charles Flipo comme Directeur Général Délégué d'Evergreen SA. Fort d'une expérience de plus de dix ans au sein d'Evergreen Holding et de ses participations, Monsieur Charles Flipo a exercé de nombreuses fonctions au sein du groupe jusqu'à être nommé fin 2018 en qualité de Directeur Général Délégué d'Evergreen Holding en charge du suivi des participations et de Directeur du Développement d'Evergaz. Il vient ainsi renforcer l'équipe de la Direction Générale de Monsieur Jacques Pierrelée.*

### **Une nouvelle ambition tournée vers la transition écologique**

*Evergreen SA a pour ambition d'être un nouvel acteur coté spécialisé dans les investissements dans le domaine de la transition écologique. Evergreen SA (ex-Digigram) est détenue majoritairement par Evergreen Holding, à hauteur de 54,4% depuis le 10 mars 2020. Evergreen Holding est un véhicule d'investissement créé en 2013 qui investit aujourd'hui dans des sociétés non cotées basées en France qui font de la transition écologique un enjeu de croissance et de rentabilité.*

## **5. LITIGES**

A la date du présent document, aucun litige significatif n'a été identifié par la Société.

Il est précisé qu'à la connaissance la Société, à la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de douze mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## **6. FACTEURS DE RISQUES**

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés



ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient avoir un effet défavorable significatif.

## **7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 juillet 2020 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Evergreen SAS et visant les actions de la société Evergreen SA (anciennement dénommée Digigram SA).*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Jacques Pierrelée  
Directeur Général